

CONSEIL MUNICIPAL

20 décembre 2017

– DETR 2018

Nous pensons présenter un dossier de voirie. Pour cela nous avons fait faire un devis pour les voies suivantes :

- Boubas (chemin de la Chometière)
- Solignac (chemin des Eyssarts, chemin de la Sogne, chemin de la Côte)
- la Pontvianne (chemin du Moulin de l'Ance)
- chemin de la combette

montant estimatif HT : 164 129,50 €

Nous décidons de faire ces travaux en plusieurs fois.

Pour 2018: chemin des Eyssards, chemin de la Sogne, chemin de la Côte.

A l'étude: chemin de la Chometière, chemin du Moulin de l'Ance, chemin de la Combette.

– FONDS 199

Ce programme d'aide proposé par le conseil départemental nous permettra de compléter le financement de la voirie pour 20 000 € environ maximum.

– TERRAINS CRESPINHAC ET BESSE

De nouvelles demandes d'achat de terrain communal sont arrivées en mairie :

- Demande de M. Cédric Bachelard de Crespinhac : demande d'un délaissé de voirie d'environ 185 m² : accord du conseil au prix de 5€ le m²
- Demande de M. Louis Nicolas de Crespinhac pour l'achat qu'il faudra métrier : accord du conseil, au prix de 5 € le M²
- Demande de la famille Bruyère de Crespinhac : la mairie reprendra contact avec les demandeurs.

La consultation des habitants de Besse pour la vente d'une petite partie d'un bien de section à Jérôme Mathieu a eu lieu le samedi 16 décembre.

38 électeurs pouvaient voter, 12 se sont déplacés, et ont voté favorablement.

Le conseil valide la vente du bien de section, mais comme la majorité des électeurs ne s'est pas déplacée, il faut faire valider la demande par le préfet.

– TARIFS 2018

Nous avons déjà acté les nouveaux tarifs pour la salle des fêtes mais il est difficile pour nous de faire un état des lieux le dimanche, et nous nous sommes rendu compte que certaines personnes restent le week-end en louant la salle une journée.

Nous décidons donc d'enlever le tarif « une journée ».

Les tarifs seront donc les suivants à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- personnes habitant la commune : tarif unique week-end : 160 €
- personnes extérieures à la commune : tarif unique week-end : 300 €
- location 1 jour en semaine (lundi-jeudi) pendant les vacances scolaires uniquement : 120 € (sous réserve que la salle ne soit pas utilisée par une association).

Les tarifs prévus pour 2018 seront donc appliqués seulement pour l'année 2018 :

- habitants de la commune :
 - location 1 jour : 140 €
 - location 2 jours : 180 €
- hors commune :
 - location 1 jour : 260 €
 - location 2 jours : 300 €

– DIVERS

- Nous augmentons le temps de travail de Christine Teska : son contrat passe de 16 à 17 heures par mois. Son contrat est renouvelé pour toute l'année 2018.

Le contrat de Christian Cresci reste à 17 heures 30 hebdomadaire , et est également renouvelé pour l'année 2018.

- Dossier « Amendes de police » : Une partie des amendes récoltées par la police permet de financer des projets en lien avec la sécurité routière.

Pour notre commune, nous optons pour le financement de la matérialisation des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Des places seront donc créées à la salle des fêtes, au cimetière, et à l'auberge – église.

- Quelques travaux sont prévus avec l'épareuse. Le coût est de 37 € HT de l'heure.

- Délibération pour la forêt sectionale de Miaune (concernant les habitants de Besse)